Annexe 2 (addendum): Substances actives non autorisées en Suisse 2020

Quelques échantillons présentaient des résidus de substances actives non autorisées en Suisse pour la culture correspondante. Comme tous les résultats étaient en-dessous de la LMR, les échantillons ont été considérés conformes et sans danger pour la santé. Annexe 2 fournit des informations détaillées sur ces échantillons, et formule des hypothèses pouvant expliquer la présence de tels résidus.

Substance active	Denrée	Statut d'autorisation en Suisse	Nb éch. / Tot¹	min - max ²	Hypothèse
Spinosad	Abricot	Autorisation d'urgence pour les fruits à noyau du 4 février 2020 au 31 octobre 2020.	1/24	0.036 mg/kg	Utilisation conforme selon autorisation d'urgence.
Boscalid	Laitue	Substance active autorisée, plusieurs produits homologués pour d'autres cultures maraîchères.	1/29	0.86 mg/kg	Contamination due à des résidus dans l'équipement d'application.
Lambda- cyalothrine	Cerise	Substance active autorisée, plusieurs produits homologués pour l'arboriculture.	1/18	0.01 mg/kg	Contamination due à des résidus dans l'équipement d'application.
Carbendazime/Be nomyl	Cerise	Substance active autorisée dans le passé (Carbendazime jusqu'en 2016 avec délai d'utilisation fin 2018; Benomyl jusqu'en 2006 avec délai d'autorisation en 2011).	1/18	0.006 mg/kg	Le carbendazime est un métabolite principal du thiophanate-méthyl, une substance autorisée sur les fruits à noyau. Les résidus de carbendazime peuvent donc probablement être attribués à l'utilisation du thiophanate-méthyle et ne sont pas un indice d'une utilisation non-autorisée du carbendazime.
Chlorantraniliprole	Courgette	Substance active autorisée, plusieurs produits homologués pour d'autres cultures maraîchères.	1/29	0.024 mg/kg	Contamination due à des résidus dans l'équipement d'application.
Chlorpropham	Carottes	Substance active autorisée dans le passé (utilisation jusqu'en septembre 2020) pour application sur pommes de terre au stockage.	1/41	0.011 mg/kg	Contamination due à des résidus dans les installations de stockage ou à des résidus dans l'équipement d'application.
Clothianidine	Laitue	Substance active retirée de la liste des substances actives en juillet 2020, mais l'autorisation des produits a été retirée avant avec délai d'utilisation fin 2018.	1/29	0.026 mg/kg	La clothianidine est également le métabolite primaire d'une autre substance active, le thiaméthoxame, qui était jusqu'à récemment encore autorisé dans deux produits pour l'application sous serre dans les salades (délai d'utilisation 1.7.22). On ne peut donc pas exclure que le résidu provienne de l'utilisation encore autorisée en 2020 d'un produit phytosanitaire contenant du thiaméthoxame.
Cyantraniliprole	Cerise	Substance active jamais autorisée en Suisse, mais autorisée dans l'UE.	1/18	0.034 mg/kg	La vente de cerises étrangères en tant que suisses, ou une utilisation abusive du produit phytosanitaire, pourraient expliquer la présence de cette substance active dans un échantillon.
Cyprodinil	Cerise	Substance active autorisée, plusieurs produits homologués pour l'arboriculture.	2/18	0.010 – 0.016 mg/kg	Contamination due à des résidus dans l'équipement d'application.
DDAC (somme)	Abricot	DDAC est une substance désinfectante utilisée pour la désinfection d'installations et ustensiles.	1/24	0.032 mg/kg	Contamination croisée par des résidus de désinfectant sur les surfaces d'installations et ustensiles traités.
Dodine	Cerise	Substance active autorisée, plusieurs produits homologués pour l'arboriculture.	2/18	0.018 – 0.043 mg/kg	Contamination due à des résidus dans l'équipement d'application.

Substance active	Denrée	Statut d'autorisation en Suisse	Nb éch. / Tot1	min - max ²	Hypothèse
Etofenprox	Abricot Kiwi	Substance active autorisée, plusieurs produits homologués pour d'autres cultures maraîchères.	1/24	0.041 mg/kg 0.011 mg/kg	Contamination due à des résidus dans l'équipement d'application.
Fenbuconazole	Cerise	Substance active retirée de la liste des substances actives en 2021, mais l'autorisation des produits a été retirée avant avec délai d'utilisation en août 2019. Les produits contenant cette substance active ont été vendus pour la dernière fois en 2017.	1/18	0.018 mg/kg	Le fenbuconazole se dégrade relativement lentement. La substance active n'est cependant pas systémique: une absorption par le sol à partir de résidus d'une application de l'année précédente est donc peu plausible. Un stockage important dans les arbres fruitiers et un transfert dans les cerises sont tout aussi peu probables. La substance était autorisée dans l'UE jusqu'au 30.04.2021. La vente de courgettes étrangères en tant que suisses, ou une utilisation abusive du produit phytosanitaire, pourraient expliquer la présence de cette substance active dans un échantillon.
Fluazifop	Courgette	Substance active autorisée, plusieurs produits homologués pour d'autres cultures maraîchères.	1/29	0.015 mg/kg	Contamination due à des résidus dans l'équipement d'application.
Fludioxonil	Cerise	Substance active autorisée, plusieurs produits homologués pour l'arboriculture.	1/18	0.29 mg/kg	Contamination due à des résidus dans l'équipement d'application.
Flupyradifurone	Courgette	Substance active jamais autorisée en Suisse, mais autorisée dans l'UE.	1/29	0.017 mg/kg	La vente de courgettes étrangères en tant que suisses, ou une utilisation abusive du produit phytosanitaire, pourraient expliquer la présence de cette substance active dans un échantillon.
Heptachlor (somme)	Courgette	Substance active jamais autorisée en Suisse, interdite dans l'UE depuis 1984, et interdite mondialement depuis début des années 2000.	1/29	0.018 mg/kg	Une utilisation abusive du produit phytosanitaire, potentiellement couplée à la vente de courgettes étrangères en tant que suisses, pourrait expliquer la présence de cette substance active dans un échantillon.
Mandipropamid	Courgette	Substance active autorisée, plusieurs produits homologués pour d'autres cultures maraîchères.	1/29	0.019 mg/kg	Contamination due à des résidus dans l'équipement d'application.
Metalaxyl/Metalaxy I-M	Fraise	Substance active autorisée, plusieurs produits homologués pour d'autres cultures maraîchères.	1/27	0.022 mg/kg	Contamination due à des résidus dans l'équipement d'application.
Métrafénone	Courgette	Substance active autorisée, plusieurs produits homologués pour d'autres cultures maraîchères.	1/29	0.058 mg/kg	Contamination due à des résidus dans l'équipement d'application.
,		Substance active autorisée mais le dernier produit la contenant a été retiré en 2015, avec délai d'utilisation en 2017.	6/31		Contamination due à des résidus dans les installations de stockage.
Pipéronyl-butoxide	Blé (farine)	Adjuvant autorisé.	9/31	0.003 – 0.073 mg/kg	Résidu provenant de l'utilisation insecticides utilisés dans les silos de stockage des céréales.

Nombre d'échantillons dans lesquels la substance active a été détectée au-dessus de la limite de quantification (>LOQ) par rapport au nombre total d'échantillons de la denrée alimentaire concernée

2 Valeurs min. et max. quantifiées